

Agressé par cinq racailles, il saute du RER à 80 km/h



Le 15 juillet, dans une rame du RER qui circulait entre Choisy-le-Roi (Val de Marne) et la gare d'Austerlitz, un jeune homme de 18 ans, monté à la gare d'Ablon à 16 h 15, a été roué de coups par un groupe de cinq adolescents qui avait pris ce même train deux arrêts après, en gare de Choisy-le-Roi.

Une dispute éclatée entre la bande de voyous et le jeune homme. Celui-ci reçoit tout d'abord quelques gifles puis des coups de poing et se fait voler son téléphone portable.

Il parvient à se dégager, mais poursuivi par la bande et pour tenter d'attrapper ses agresseurs il s'est jeté par la fenêtre du train lancé à 80 kilomètres/heure.

Souffrant de multiples fractures il est pris en charge par un automobiliste qui passait par là et qui prévient immédiatement les secours.

Transporté à l'hôpital, le jeune «Ablonnais» est toujours hospitalisé dix jours après.

Les cinq voyous se sont enfuis dès l'arrivée du train en gare d'Austerlitz.

Après avoir visionné les images de la vidéosurveillance, les policiers de la sûreté régionale des transports ont pu identifier les cinq adolescents, âgés de 14 à 17 ans.

Interpellés, ils ont reconnu les faits tout en minimisant leurs actes.

Ils ont été écroués pour «violences en réunion avec mutilation ou infirmité permanente.»

Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) Une femme de 35 ans a pointé son arme en direction d'une patrouille de trois policiers, jeudi soir, place du Chai, vers 1h40.

Alors qu'ils patrouillaient sur l'esplanade, devant les bars, les restaurants et les discothèques, une «Briochine» (sic) se met à les invectiver et leur demande de «dogager».

Soudain, elle sort une arme de son sac et menace les policiers, leur disant qu'elle va tirer.

Les policiers ont gardé leur sang-froid, ils n'ont pas riposté et réussi même à la désarmer puis à la maîtriser.

Conduite à l'hôpital Yves-Le Foll, dans un état d'obriété très avancé (2,20 g/L de taux d'alcoolémie), elle est présente le lendemain matin au commissariat mais dit «ne se souvenir de rien».

Elle accepte la peine prononcée par le parquet : un an de prison dont six mois avec sursis.

Elle a été écrouée à la prison de Rennes.

Lyon (69) Le 11 mai dernier, interpellé en possession de cocaïne dans le 8^e arrondissement, un « Lyonnais » (sic) de 18 ans s'est violemment débattu et avait frappé une policière municipale, qui a obtenu 45 jours d'ITT.

Comme il avait fait un malaise, lors de sa garde à vue, il avait été remis en liberté.

Mais il ne s'est pas présenté, par la suite, aux convocations de la police.

Une perquisition à son domicile a permis aux enquêteurs de découvrir une somme de 2410 euros et près de 3 grammes de cocaïne.

Présenté au parquet, après avoir reconnu sa culpabilité, il a été condamné à 5 mois de prison avec sursis et il est donc ressorti libre ! et prêt à recommencer !

Il a invoqué comme excuse (acceptée par le tribunal !) avoir frappé la policière sous l'emprise de la cocaïne.

La policière sérieusement blessée remercie chaleureusement les magistrats pour leur clémence !

Toujours à **Lyon**, dans la nuit du 20 juillet dernier, deux jeunes femmes qui rentraient vers leur domicile, un appartement dans le 7^e arrondissement, ne se sont pas aperçues qu'elles étaient suivies par un individu, qui a monté les escaliers derrière elles, jusqu'à leur palier.

Pendant que l'une des jeunes femmes ouvrait sa porte, l'individu s'est précipité sur la seconde en brandissant un couteau de boucher.

Elles ont hurlé ce qui a fait fuir l'agresseur.

L'une des deux jeunes femmes a été cependant blessée à

une main.

Interpellé, il s'agit d'un migrant clandestin, âgé de 22 ans et de nationalité syrienne qui vit dans la rue.

Son pays est pratiquement libéré et doit être reconstruit, ils ont besoin de lui quand il y retourne le plus vite possible !

Montpellier (34) â Mercredi vers 5 h du matin, les policiers visionnent sur les caméras de vidéosurveillance quatre individus qui agressent un homme allongé sur le sol et inconscient.

La victime, qui semble alcoolisée, est secourue et dépouillée de ses effets personnels.

Les quatre voyous lui dérobent son téléphone portable, sa carte bancaire, ses clés de voiture et, pour l'obliger à leur communiquer le code de la carte bleue, ils le violentent, cependant que l'un des voyous filme la scène avec son portable et la publie sur les réseaux sociaux.

Alertée, la brigade anti-criminalité intercepte immédiatement trois des voyous, âgés de 17 ans, dont deux frères. Le quatrième voyou est arrêté une heure plus tard, dans le centre-ville, alors qu'il proposait des bijoux à des passants.

Ils ont été déférés au parquet de Montpellier jeudi soir.

Oudon (Loire Atlantique) â Dimanche 15 juillet, dans la fête qui se prolonge dans la nuit, une femme, âgée d'une cinquantaine d'années, a subi une très violente agression et d'importants sévices corporels.

Elle a été trouvée le lendemain matin, 16 juillet, vers les 6 h 30, le visage tuméfié et totalement hémorragique.

Elle avait été violée en réunion par quatre roumains.

Ils ont été arrêtés ce 25 juillet, au petit matin, par les gendarmes de la brigade d'Ancenis, renforcé par le PSIG de Châteaubriant et cela grâce à l'ADN recueilli sur la femme.

Les quatre violeurs ont été déférés au parquet ce jeudi 26 juillet.

Les « Oudonnais » sont soulagés d'être débarrassés de ces quatre voyous étrangers, qu'ils ne souhaitent plus rencontrer dans leur région !

Nous ne sommes pas informés, par les différents médias, sur les identités et les origines de tous ces délinquants !

Manuel Gomez